

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1015

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Coggia, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Mme Belluco, Mme Pochon, M. Biteau, Mme Ozenne, M. Thierry, M. Nicolas Bonnet, M. Raux, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

L'article L. 213-8 du code de l'environnement est ainsi modifié :

1° Au début du 2°, le taux : « 20 % » est remplacé par le taux : « 30 % » ;

2° Au début du 2° *bis*, le taux : « 20 % » est remplacé par le taux : « 10 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est d'appliquer la « Proposition n° 55 : Accroître le nombre de sièges réservés aux usagers non économiques de l'eau [dans les comités de bassin] » issu du rapport sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique rapporté par M. Stéphane Haury (Renaissance) et M. Vincent Descoeurs (Les Républicains).

Leur argumentation était la suivante :

« En outre, si la composition des comités de bassin favorise le débat et la concertation entre les acteurs de l'eau au niveau des bassins, atteindre une parfaite représentation est difficile, notamment pour les usagers non économiques qui ne sont pas aussi organisés que les filières économiques. Dans leur ouvrage Les politiques de l'eau, MM. Sylvain Barone et Pierre-Louis Mayaux avancent que cette gouvernance relève souvent d'une « domination de certains acteurs » plutôt que d'un

véritable dialogue entre toutes les parties prenantes. Ils soulignent en particulier le poids des « utilisateurs de l'eau les plus riches », donc les acteurs économiques les plus puissants et les mieux organisés, au sein de la construction des politiques de l'eau. Dans ce cadre, il pourrait être nécessaire de renforcer la place des usagers non économiques de l'eau dans les comités de bassin. »